

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE [REDACTED]**

N° [REDACTED]

M. [REDACTED]

M. [REDACTED]
Président rapporteur

Mme [REDACTED]
Rapporteur

Audience du [REDACTED]
Lecture du 6 octobre 2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Tribunal administratif de [REDACTED]

Le magistrat désigné,

Vu la procédure suivante :

Par une requête, enregistrée le 22 août 2016, M. [REDACTED] représenté par Me Josseaume, demande au tribunal :

1°) d'annuler les décisions de retrait de points à la suite des infractions commises les 29 septembre 2015 et 20 octobre 2015, ensemble la décision du 23 mai 2016 portant invalidation de son permis de conduire ;

DECIDE :

Article 2 : La décision « 48 SI » du 23 mai 2016 est annulée.